

## **2014-UNAT-456, Pirnea**

### Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré à la fois une demande de révision du jugement n ° 2013-UNAT-311 et une requête en confidentialité déposée par M. Pirnea. Sur la demande de révision du jugement, Unat a jugé que M. Pirnea n'avait pas énoncé un nouveau fait qui était inconnu de lui et d'UNAT au moment où le jugement a été rendu. Ainsi, sa demande n'est pas entrée dans le motif de révision énoncée à l'article 11, paragraphe 1, de la loi Unat et de l'article 24 des règles de procédure Unat. Sur la requête en confidentialité, Unat a noté que la requête était en retard, et il était peu probable que la confidentialité puisse être réalisée ou mise en œuvre après la publication du jugement depuis plus d'un an. UNAT a en outre noté que M. Pirnea n'avait pas montré de besoin plus nécessaire que tout autre plaideur pour la confidentialité et que son inconfort général avec son nom attaché à l'arrêt n'était pas des motifs d'accorder la requête. UNAT a rejeté la demande de révision et a rejeté la requête en confidentialité.

### Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Pirnea a contesté la décision de ne pas renouveler sa nomination à durée déterminée, affirmant que l'administration avait mal exercé son pouvoir discrétionnaire et violé ses droits à une procédure régulière. Il a également affirmé qu'il devait être dû quotidiennement à une allocation de subsistance (DSA). Dans le jugement n ° UNDT / 2012/068, UNDT trouvé pour M. Pirnea. En appel, dans le jugement n ° 2013-UNAT-311, Unat a déterminé que l'UNDT avait commis une erreur: (1) pour déterminer qu'il n'y avait aucune raison valable de ne pas renouveler le contrat de M. Pirnea et de constater un parti pris contre M. Pirnea; et (2) en recevant la demande de DSA parce que M. Pirnea n'avait pas demandé l'examen de la direction en temps opportun de cette réclamation. Non annulé le jugement UND n ° UNT / 2012/068.

## Principe(s) Juridique(s)

Une demande réussie de révision du jugement doit montrer: (1) un nouveau fait qui, à l'époque, le jugement a été rendu, était inconnu de Unat et de la partie en déménagement; (2) qu'une telle ignorance n'était pas due à la négligence du parti en mouvement; et (3) que le nouveau fait aurait été décisif pour parvenir à la décision initiale. Les jugements de l'UNAT seront publiés, tout en protégeant les données personnelles, et généralement disponibles par le Registre de l'UNAT, et ils incluront normalement les noms des parties. La diffusion publique des jugements d'appel aide à garantir qu'il existe une transparence dans les opérations de l'UNAT et signifie que la conduite des personnes identifiées dans les décisions publiées, qu'elles soient ou non, fasse partie de la compétence du public.

## Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

## Applicants/Appellants

Pirnea

## Entité

PDNU

## Numéros d'Affaires

2013-507

## Tribunal

TANU

## Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

6 Mar 2016

## President Judge

Juge Chapman

## Language of Judgment

Anglais

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Révision de l'arrêt

## Droit Applicable

TANU Règlement de procédure

- Article 20.2
- Article 24

TANU Statut du Tribunal

- Article 10.9
- Article 11.1

## Jugements Connexes

2013-UNAT-311

2013-UNAT-292

2011-UNAT-102